

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis
De 14 heures à 17 heures
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Mercredi 19 Février 2020 P.V. N° 26

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. William PONT

Secrétaire : M. Emile TASSISTRO

Présents : MM. Emile ASENSI – Bernard BIAVA – Henri Paul DESVIGNES - Gérard LUBRANO - Gérard MAURIZIO – André MICHEL - Yves MOLINES

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier

- Matches à jouer

- Traitement des feuilles de match

Matches à jouer

Le 08 MARS 2020

D3 poule A

ST CYR AS 2 / ST MANDRIER 2 du 15/12/2019 (50249.1)

D4 poule A

FC LE REVEST 1 / US VAL D'ISSOLE 2 du 19/01/2020 (50535.1)

Le 29 MARS 2020

D1

ST CYR AS 1 / ST MANDRIER 1 du 15/12/2019 (50051.1)

D3 poule A

LA VALETTE 3 UA / JS LE MOURILLON 1 du 22/03/2020(50240.2)

D4 poule A

US VAL D'ISOLE 2 / ENT PIVOTTE SERINETTE TOULON 1 du 19/04/2020 (50511.2)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Journée du 16 février 2020

D2 Poule A

STE MAXIME / LA CADIERE

Poule B

PUGET SUR ARGENS / CARQUEIRANNE LA CRAU

D3 Poule B

BARJOLS / BESSE SPORTS

Poule C

CALLAS CANTON / TRANS

D4 Poule A

LE REVEST / ST ZACHARIE

Poule B

PIGNANS / BESSE SPORTS

BESSE / LE LAVANDOU du 09.02.2020

DOSSIER TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

D4 poule A :

LE REVEST / ST ZACHARIE du 16.02.2020

*Prochaine Réunion
Mercredi 26 Février 2020*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : William PONT
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO